LES ORIENTATIONS DE LA C.C.V.O.

Bienvenue à Coralie BERGIA, responsable de la mission LEADER II "Conseil en vue de la valorisation du patrimoine bâti".

Rappel:

Le programme LEADER II BUECH-DURANCE a pour objectif l'émergence de projets de développement local portés par un groupe partenarial d'acteurs locaux, depuis la phase de sensibilisation des populations jusqu'à la mise en œuvre d'opérations.

Coralie BERGIA a été ainsi recrutée le 22 septembre 1998 plus spécifiquement dans le cadre du volet LOGEMENT-CAPACITE D'ACCUEIL pour une mission globale intitulée "Conseil en vue de la valorisation du patrimoine bâti", sur l'ensemble de la zone Buëch-Durance, qui fait suite à un bilan diagnostic intitulé "Capacité d'accueil: diagnostic et propositions" (F. Estrangin).

Les objectifs de la mission:

Cette mission a pour principaux objectifs:

- une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'hébergement (de tout type)
- l'optimisation de l'occupation du patrimoine bâti, devenant un outil de développement durable
- la réhabilitation et valorisation de ce patri-
- le recul de la désertification des zones rurales
- l'accroissement et l'amélioration de l'accueil touristique (émergence d'un "Pays d'accueil")
- des effets indirects en terme d'emplois et d'investissements dans le domaine du bâtiment et donc une augmentation induite des bases fiscales.

Cette intervention permettra d'apporter, à la demande de propriétaires (privés comme publics) souhaitant valoriser leur patrimoine bâti, conseils et réponses adaptés à leurs capacités personnelles ou collectives, à leurs biens, à leurs projets, au marché local et à la conjoncture.

Favorisant une approche globale et transversale de l'ensemble du volet Logement-Capacités d'accueil, cette mission d'animation devra également s'attacher à définir une stratégie opérationnelle, visant à engager dans les meilleurs délais les différentes autres actions prévues au programme.

Le public visé:

Tout public sur l'ensemble de la zone Büech-Durance et plus particulièrement, les propriétaires de capacités d'accueil permanent ou saisonnier (priorité au parc public avec extension au parc privé selon les volontés exprimées), les hébergeurs touristiques existants ou potentiels sur toute la zone et les petites communes (- de 500 habitants).

Modalités de réalisation de l'action :

Les acteurs :

La mission "Conseil en vue de la valorisation du patrimoine bâti" sera menée sous la responsabilité exclusive de la Communauté de communes de la vallée de l'Oule, maître d'ouvrage de l'opération.

Seront associés les EPCI de la zone Buëch-Durance ayant accepté d'adhérer à un premier pôle commun d'actions relatif à la capacité d'accueil et au logement et les porteurs de projet.

L'équipe de travail :

Concrètement, l'opération consiste pour une première année à rémunérer Coralie BERGIA à temps plein (cadre contractuel assimilé catégorie A; employeur: CC de la vallée de l'Oule) et à l'accompagner d'une action de communication.

LES ORIENTATIONS DE LA C.C.V.O.

Coralie est mise à la disposition, par convention, de l'ensemble des 5 EPCI adhérents à la mission. Son poste est basé à la mairie de Bruis et comprend de fréquents déplacements sur la zone LEADER.

D'autres chargés de missions spécifiques pourront rejoindre, dans un deuxième temps, cette première personne.

Le calendrier de mise en place de l'action :

-Les six premiers mois : phase de lancement, communication grand public, définition d'une stratégie de mise en place des premières actions, complément éventuel de formation du chargé de mission, informatisation de son poste.

- ensuite, visite et assistance aux porteurs de projets, diagnostic et conseil, constitution d'une "bourse au logement saisonnier", suivi et coordination des investissements (cf: autres actions du programme), étude de faisabilité d'opérations en faveur du logement, recrutement éventuel de chargés de missions spécifiques, coordination.

Le financement:

Le financement pour la première année (octobre 1998 à septembre 1999) s'élève à un montant global de 350 000 Frs (animation : 250 000 Frs et communication : 100 000 Frs) avec un autofinancement de 20% (70 000 F) réparti pour 1998 et 1999 au prorata temporis de l'année budgétaire et supporté par les EPCI signataires de la convention.

Les participations financières, calculées suivant la grille de répartition ci-dessous, seront réclamées aux signataires par la Communauté de Communes de la vallée de l'Oule au titre de l'autofinancement de la première phase, avec les plafonds suivants :

Répartition de l'autofinancement :

70 000 Frs sur 1 an répartis au prorata temporis sur 1998 et 1999 :

	TOTAL	1998	1999		
	(1 an)	(3/12ème)	(9/12 ème)		
	70 000 Frs	17 500 Frs	52 500 Frs		
CCVO	914 Frs	228, 5 Frs	685,5 Frs		
Tallard	26 842 Frs	6 710, 5 Frs	20 131,5 Frs		
Ribiers	8 867 Frs	2 216,75 Frs	6 650,25 Frs		
S-Ponçon 11 016 Frs		2 574 Frs	8 262 Frs		
Serrois	11 084 Frs	2 771 Frs	8 313 Frs		
Baronnies 11 277 Frs		2 819,25 Frs	8 457.75 Frs		

Le plan de financement prévisionnel :

Autofinancement: 20%	70 000 Frs
Subvention F.N.A.D.T.: 10%	35 000 Frs
Subvention F.E.D.E.R.: 70%	245 000 Frs

TOTAL 350 000 Frs

Coralie BERGIA,



25 ans, arlésienne d'origine est titulaire d'un DESS en Management du développement local et des politiques urbaines(Collège Coopératif PACA de Marseille) obtenu à la suite d'une maîtrise de sociologie délivré par la faculté d'Aix en Provence.

Elle se tiendra à la disposition des propriétaires privés sur RDV, dans le cadre de sa mission de conseil et d'assistance technique en vue de la valorisation du patrimoine bâti à partir du mois de janvier 1999 (bureau de la C.C.V.O., mairie de Bruis, 1er étage, tel/fax: 04-92-66-04-21).

La C.C.V.O. lui souhaite la bienvenue.

LES ORIENTATIONS DE LA C.C.V.O.

La mise en place d'un projet socioculturel innovant par le recrutement d'un emploi-jeune dans la vallée.

A la suite du questionnaire "personnes retraitées de la vallée de l'Oule" élaboré par la CCVO au mois de juin 1998 et de l'enquête qui en a découlée tout l'été auprès de l'ensemble des ménages recensés comme tel par les trois communes, le Conseil Communautaire par une réunion en date du 18 septembre 1998 a décidé du recrutement, en emploi-jeune, d'un animateur socioculturel de proximité.

Sa tache consistera dans un premier temps dans la programmation et l'organisation d'animations caractère ludique ou intellectuel à destination des personnes retraitées mais également des enfants de la vallée.

Dans une deuxième étape, son rôle sera de concevoir, de monter juridiquement et de porter un projet socioculturel plus vaste autour du livre, dans un lieu unique ouvert à l'ensemble des résidents (à l'année et de passage) sous une forme à définir mais qui ait la vocation, à terme, de mettre une pluralité de services à disposition de la population.

Le dossier emploi-jeune a obtenu un avis favorable en commission le 15 octobre 1998. Le recrutement est prévu en janvier 1999.

INFORMATIONS COMMUNALES

Bruis

Les deux dernières naissances à Bruis pour cette année.

Félicitations à Isabelle DULIEU et Stéphane TE-NOUX pour la naissance de leur fille Camille le 7 septembre 1998 à la maternité de Gap. Bienvenue également à Hyacine ALNAMA, né le 27 septembre 1998.

Montmorin

Problème d'approvisionnement de l'eau au quartier de la Rabasse.

Pour une raison encore inexplicable, la source qui alimentait le quartier de la Rabasse (le restaurant du Val d'Oule et deux autres résidences voisines) s'est tarie presque complètement.

Après délibération, le Conseil Municipal a décidé qu'une canalisation serait amenée à partir du château d'eau jusqu'au quartier de la Rabasse, sur une distance d'environ 600 mètres et sera branchée sur l'ancienne canalisation arrivant du captage tari.

Un tuyau aérien a été installé en attendant que les travaux définitifs puissent avoir lieu.

Avis de décès.

La maman de Ginette GIROUSSE, Marguerite BOUFFIER est décédée le 27 octobre 1998 à Montmorin, à l'âge de 91 ans. Elle a été enterré le 28 octobre 1998 à Bellegarde en Diois.

Nous présentons nos sincères condoléances à l'ensemble de la famille.

Bienvenue

à Nathalie BURGOS et Frédéric BARRA nouvellement installés à Montmorin qui seront bientôt les heureux parents d'un petit garçon dont la naissance est prévue pour le mois de janvier.

LES ORIENTATIONS DE LA C.C.V.O.

Les modalités d'intervention:

la collecte:

La convention prévoit que le service a pour objet la collecte des ordures ménagères sur toutes les voies définies sur le plan annexé à celle ci , dans la limite de l'accessibilité liée à l'état des voies et du gabarit du véhicule de ramassage, sur les communes concernées, à raison de 2 fois par semaine du ler juillet au 31 août et d'une fois par semaine pour le reste de l'année.

Pendant toute la durée de la convention, le district du Haut-Buëch est responsable à l'égard des tiers des actes de son personnel, pour l'usage du matériel de collecte, mais n'est pas tenu responsable des accidents pouvant survenir du fait de l'utilisation des récipients de collecte.

La convention prend effet à compter du 1er janvier de chaque année et est renouvelable au delà par tacite reconduction, d'année en année, pour une période d'un an, sauf dénonciation par lettre recommandée trois mois avant l'échéance de la convention.

La dénomination ordures ménagères comprend:
-les déchêts ordinaires provenant de la
préparation des aliments et du nettoiement
normal des habitations et bureaux, débris de verre
ou de vaisselle, cendres, feuilles chiffons,
balayures et résidus divers déposés même
indûment aux heures de la collecte, dans les
récipients

-les déchêts provenant des établissements artisanaux et commerciaux dans la limite des quantités contenues par les conteneurs déposés.

Ne sont pas compris dans cette dénomination : -les déchêts et les débris des jardins privés, les gravas et décombres et débris provenant des travaux pulics et particuliers

<u>-les objets, qui, par leurs dimensions, leur toxicité, leur nature, leur poids ne pourraient être chargés dans les véhicules</u>

-la collecte spécifique du verre et du papier.

Les véhicules chargés sont dirigés vers les lieux de traitement à la décharge contrôlée d'Oze, les frais de traitement étant à la charge de la Communauté de Communes de la vallée de l'Oule.

La rémunération du service est révisée chaque année au 31 décembre pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques. De même, en cas de modification ou d'extension du service, un avenant à la convention fixera les nouvelles conditions de collecte ainsi que la rémunération à verser au district du Haut-Buëch.

Le traitement:

Le service est assuré par le district des 2 Buëch et concerne exclusivement le traitement des ordures ménagères définies par la convention relative à la collecte.

Une collecte des encombrants est prévue une fois par an. Gratuite en 1997, le district des 2 Buëch a établi pour 1998, une facturation du service au prix de revient (environ 1500 Frs: frais de personnel: 760 frs pour une tournée évaluée à 5 heures et frais de véhicule à 6,25 frs/km).

La durée de la convention s'étend du 1er janvier au 31 décembre de chaque année et sera renouvelée par avenant jusqu'à la date de saturation du centre d'enfouissement technique d'Oze.

Le coût de la prestation est calculée sur les bases du foncier bâti des comunes adhérentes à la C.C.V.O., bases servant pour le calcul de la taxe pour les ordures ménagères. Le taux sera révisé annuellement en fonction de l'évolution des charges de fonctionnement du CET.

Les orientations pour l'avenir:

Suite à l'appel d'offre, publié dans le Dauphiné Libéré, en vue de la création du site d'enfouissement de Sorbiers, la CCVO a manifesté son intérêt auprès du président du SMICTOM de faire partie du projet: aucune évaluation financière ni technique n'est prévue pour le moment.

LES ORIENTATIONS DE LA C.C.V.O.

Les ordures ménagères: collecte et traitement.

Bref rappel historique.

20 Janvier 1996 : Installation de la Communauté de Communes de la vallée de L'Oule (CCVO).

1996 : Une convention lie le district du Haut-Buëch et le district des 2 Buëch pour le ramassage des ordures ménagères des communes de la vallée de l'Oule (Montmorin, Bruis, Sainte-Marie, La Charce et Pommerol) , le traitement étant assuré par le district des 2 Buëch.

1997: Par une délibération en date du 4 janvier, le Conseil communautaire accepte la proposition du district du Haut-Buëch d'une part et du district des 2 Buëch d'autre part, de passer deux conventions: l'une pour la collecte des ordures ménagères dans la vallée de l'Oule, l'autre pour le traitement. Ainsi, seules les trois communes membres de la C.C.V.O. sont concernées.

1998: Par tacite reconduction, les deux conventions de 1997 sont renouvelées

Le coût:

Pour 1996, le montant de la collecte et du traitement qui s'élève à 34 041 Frs se répartit de la façon suivante:

-collecte: Montmorin: 13 357 Frs, Bruis: 6 260 Frs et Sainte-Marie: 4 762 Frs pour un total de 24 379 Frs.

-traitement:Montmorin: 5294 Frs, Bruis: 2481 Frs et Sainte-Marie: 1887 Frs pour un total de 9 662 Frs.

Les propositions des deux districts, en juin 1996, prévoient pour la collecte de 1997 un coût de 69 440 Frs et pour le traitement un coût de 15 293 Frs soit respectivement une augmentation de + 185 % et + 58%.

Le district du Haut-Buëch justifie la différence de tarif par le fait que l'éloignement de la vallée de l'Oule avec Veynes était mutualisé jusqu'à présent entre toutes les communes du district des 2 Buëch ce qui ne sera plus le cas à partir du 1er janvier 1997.

Il évalue le coût aux frais réels d'une collecte de la manière suivante:

utilisation de la benne à ordures ménagères avec un chargeur et un chauffeur à raison d'une collecte hebdomadaire en période creuse et de deux tournées en période estivale (du 1er juillet au 31 août soit 10 semaines): coût proposé sur la base d'une tournée de 100 kms, hormis les autres communes du canton de Serres actuellement collectées, réalisée en 4 heures, au tarif unitaire de 5 Frs/kms et 155 Frs de l'heure pour l'ensemble chauffeur + chargeur:

1 tournée = 100 X 5 + 155 X 4 = 1120 Frs soit pour 62 tournées; 69 440 Frs.

La participation de la communauté de communes après négociation pour 1997 sera finalement établie à 53 642 Frs pour la collecte et à 12 882 Frs pour le traitement ce qui représente respectivement une augmentation de 120% et 33%.

En 1998, le district du Haut-Buëch a prévu une hausse d'environ 5% de la participation de la C.C.V.O. pour la collecte (soit un coût total de 56 324 Frs) et ce, en raison d'une hausse de près de 40% du coût d'entretien du véhicule et de la constitution de provisions pour le remplacement de la benne à ordures ménagères prévu pour 1998.

Un avenant à la convention relative au traitement des déchets prévoit également que pour l'année 1998, la participation financière pour le traitement est calculée sur la somme des bases de foncier bâti, servant de référence au calcul de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, sur laquelle est appliqué le taux de 2.59%.

DIVERS

Le projet d'un label "bio" pour le tilleul officinal des Baronnies.



Les foires au tilleul se sont malheureusement illustrées cet été par un effondrement spectaculaire des cours : en moyenne, le bénivay première qualité est parti à 50 francs le kilo, la seconde catégorie à 35...laissant les producteurs dans un profond désarroi.

La foire de la Charce a même été annulé au mépris des organisateurs.

En bref, le syndicat des producteurs de tilleul officinal des Baronnies, regroupant près d'une soixantaine de producteurs sur 4 départements, a décidé de réagir face à cette situation en amorçant notamment une réflexion sur la mise en place d'un label "Bio" pour le tilleul officinal des Baronnies.

Aujourd'hui, dans les Baronnies, regroupant les départements de la Drôme, des Hautes-Alpes, des Alpes de Haute-Provence et du Vaucluse, 154 villages sont producteurs de tilleul "Tilia Platyphillos Scop", le seul à pouvoir prétendre à l'utilisation de l'appelation "Tilleul officinal des Baronnies", ce qui représente une production annuelle de 40 à 50 tonnes.

Les besoins français étant estimés à plus de 500 tones par an, le reste provient de l'importation de Chine et des pays de l'Europe de l'Est : les qualités de tilleul en provenance de ces pays sont chiffrés entre 30 et 40 Francs le kg.

Par ailleurs, les producteurs, selon la législation en cours, sont considérés comme des cueilleurs en dépit du fait que des travaux culturaux sont effectués chaque année.

Le véritable problème réside en la délimitation et la reconnaissance de chaque arbre. En effet, la production de tilleul reste diffuse.

Pour mettre en place un label "bio" ou tout autre label, le sol doit obtenir une certification par l'organisme de contrôle et ainsi être délimité par un numéro cadastral ce qui reste difficile aujour-d'hui en raison de la dispersion des arbres.

Le syndicat des producteurs de tilleul officinal des Baronnies a cependant décidé, en tenant compte de tous ces obstacles, de mettre au point un projet de cahier des charges "bio", comprenant plusieurs critères tels l'identification botanique, la délimitation de la zone de production, la définition des périmètres de production, l'établissement des travaux culturaux obligatoires et les critères de sêchage et de qualité.

Ainsi, un cahier des charges communautaire a été adopté en 1991 pour unifier les règles en la matière.

La deuxième étape consistera à retenir parmi les quatres organismes de contrôle existants, un organisme responsable de la certification.

Une identification terroir devra également être définie, à terme, ainsi qu'une démarche sur l'aspect commercialisation.

En bref:

Suite au courrier commun des trois maires de la vallée sollicitant le classement de celle ci en zone de calamité agricole, en raison du gel sur fruits à noyaux, un arrêté sera pris par le préfet en janvier 1999.

DIVERTISSEMENT

Les mots fléchés (la solution dans le prochain numéro).

GARDIENNES INUTILE	¥	EN VRAC ROT GLUANTE	¥		ÉCLATANTE MÉTAL	METTRA SUR LA PAILLE	*	AMONCELÉ
-		*			*			*
DANSE ENFANTINE	-					BRANCHÉ	>	
DONNÈRENT DE L'ÉCLAT						ROTE		
						*		
PÈRE DE JASON	>				ROUE À GORGE	>		
TOURISTES DE PASSAGE					AGACE			
-					*			
LARGEUR DU COUPON	>		LÉGER REPAS MOT DE	>				
CHOISIE			DIPLÔME				-	
-			•	HÉROS DE SPIELBERG COURS NOIR	>		MESURE DE BOIS	
COUVERTS PAR LA POLICE BAUDET	>	1		*			*	ÉLIMÉE
-	==		INTRA- MUROS CARRÉ DE TERRE	-		DANS UN ÉTUI PILE	-	*
LONGUEUR		POINÇONS	▶ ¥			*		
BIEN Définie		PERSONNEL INTIME						
-		٧			LONG TEMPS	>		
AUTEUR De Mystères	>			ENLEVÉE	>	,		

Annonce:

Vends salle à manger, style contemporain, couleur vert turquoise, comprenant une commode (4 portes et 4 tiroirs), une table avec rallonge et 6 chaises, un bahut avec bar. Etat neuf. 8 500 Frs. 04-92-66-00-08.

La solution de l'édition du mois de septembre-octobre.



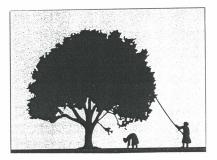
L'abonnement.

Les bulletins d'abonnement peuvent être envoyés ou déposés directement au bureau de la C.C.VO. 05150. Mairie de Bruis. au 1er étage de 8h à 12h du lundi au vendredi.

BULLETIN D'ADHESION Mme, Melle, Mr NOM PRENOM Souscrit un abonnement d'un an au bulletin d'informations "Au fil de l'Oule" montant : 60 frs /an A renvoyer à C.C.V.O. 05150 BRUIS.

AU FIL DE L'OULE

Bulletin d'informations de la vallée de l'Oule - Numéro -3-



Editorial

Ce bulletin étant le dernier de l'année 1998, nous pouvons d'ores et déjà, dresser un bilan positif du point de vue démographique avec plusieurs naissances et des nouveaux habitants dans notre vallée.

Depuis fort longtemps en effet, nous n'avions pas connu une année aussi prospère avec trois

Dans ce numéro

- 1 L'éditorial
- 2-5 Les orientations de la C.C.V.O.
- Les informations communales
- 7 Divers
- 8 Divertissement

Novembre-Décembre 1998

Communauté de communes de la vallée de l'Oule

05150 BRUIS

Tel / Fax: 04-92-66-04-21.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h à 12 h.

COMITE DE REDACTION:

Les conseillers communautaires ou les suppléants

Directeur de publication: Gérard TENOUX

Dépot légal n°: 98009.

nouveaux nés: Ana, Camille et Hyacine ainsi que des nouveaux arrivants dans chacune des trois communes.

L'un des objectifs de la C.C.V.O. étant de stopper la désertification, tous les espoirs sont permis. Mais il faut aussi que chacun d'entre nous puisse vivre dans nos villages dans de bonnes conditions. C'est la raison pour laquelle nous essayons de mettre en place des services adaptés aux besoins de la population.

Souhaitant que nos projets permettent à chacun de vous de vivre mieux dans un propre avenir, je vous souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et un joyeux Noël.

Gérard TENOUX.